

D'après une de nos sources, <sup>5)</sup> Gaspard serait mort le 7-5-1658. Cette date doit être inexacte à en juger d'après les deux documents suivants : en 1662 Gaspard devient seigneur de Heringen que sa femme, Bonne de Châlon, venait d'hériter de J.G. de Beck-d'Huart <sup>6)</sup> (v. fasc. XVII) et le 24-2-1666 « G. von Bostmoulin » signa le protocole de la cérémonie au cours de laquelle les membres des États prêtèrent le serment d'obéissance et de fidélité au roi Charles II d'Espagne et cela entre les mains du gouverneur prince de Chimay et du président du Conseil Provincial Eustache Wiltheim, ceux-ci ayant, préalablement « par bonne coutume et observance, juré et promis auxdits États d'observer et faire observer les privilèges, bonnes coutumes et usance » du duché de Luxembourg et comté de Chiny. <sup>7)</sup>

PHILIPPE-ALEXIS (1634 - 1706), fils de Gaspard, était en 1659 capitaine d'une compagnie d'infanterie du régiment de Beck, avant de commander avec le même grade une compagnie de cavalerie du régiment de Holstein.

En 1679 Philippe-Alexis acquit de la veuve de Kuttner d'Esch, petite-fille des Wachenheim-d'Orley, la huitième part des biens que ceux-ci possédaient dans la seigneurie d'Esch. En échange, il céda sa part en la dime de Heiderscheid et de Neunhausen que son père avait acquise des héritiers de Zievel d'Esch. <sup>8)</sup>

Avec les 5/8 que Philippe Alexis possédait maintenant de la seigneurie Esch, il était en droit de se nommer « seigneur-chef de la franchise et terre d'Esch-sur-Sûre et lieux en dépendants », tel qu'il le fit le 10-11-1681 par l'aveu déclarant qu'il tenait cette seigneurie en fief du roi de France, étant donné la réunion du comté de Chiny à ce pays. Cet acte de suzeraineté fut rendu en conformité de l'arrêt de la Chambre de Réunion du 24-7-1680 et de la déclaration royale du 17 octobre de la même année. <sup>9)</sup> Dans ledit dénombrement il est question des villages d'Esch, Eschdorf, Mertzig, Merscheid, Kuborn, Lulshausen, Goesdorf (mine d'antimoine !), Arsdorf, Wampach et Brattel. <sup>10)</sup> Le dénombrement que du Bost présenta deux ans plus tard à la Chambre Royale de Metz contient, en outre, Heiderscheid, Dellen, Niederfeulen, Neunhausen, Bockholtz, Tadler ainsi que les censes de Bonnal, Bourgfried et Ringel.

Du château d'Esch « inaccessible aux chariots », du Bost ne possédait que la moitié, savoir : « un grand bâtiment depuis le bas jusqu'en haut, du côté de la main droite en descendant, depuis la tour à moi seul, qui sert de fournil, avec une cour particulière et le bâtiment ensuivant, avec la tour de la chapelle et la place devant, à moi seul aussi appartenant, avec deux étables au-dessous, à l'autre côté du chemin commun, ensemble deux petits jardins à fleurs ; les autres tours, savoir celle de la porte du château comme celles tant du dehors que dans le bourg avec les murailles étant communes entre tous les seigneurs, comme aussi les autres cours, puits, fonds de fosse et autres prisons et la chapelle au pied et hors du château dans le bourg ». <sup>11)</sup>

Ainsi qu'il résulte d'une requête adressée le 3-2-1689 par Eugène Albert, baron de Beck, au Conseil Provincial, <sup>12)</sup> le seigneur de Beaufort